



Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N° 21

Réunion du : **Mardi 21 Janvier 2020**

Présents : MM. LE DREFF –MATHIEU (Comité de Direction) - PAREUX –SANTOS.
Excusés : MM. MORNET– OLIVEAU.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – saison 2019/2020

Appels à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM CDM / ANCIENS	4	2	Samedi 13 juin 2020 Dimanche 14 juin 2020

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI**R2/B****21445847 – BUTTE AUX CAILLES 1 / AEROPORT ORLY 1 du 25/01/2020**

Demande d'inversion de match sur footclubs de la part d'AEROPORT ORLY.

La Commission donne son accord sur réserve de l'accord de BUTTE AUX CAILLES qui doit parvenir avant le vendredi 24/01/2020 à 12h.

En cas d'absence d'accord de BUTTE AUX CAILLES, le match restera fixé sur les installations de BUTTE AUX CAILLES.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – FOOT ENTREPRISE SAM ET CRITERIUM**Tour de cadrage :****22267271 – BANQUE DE FRANCE 1 / PTT CHAMPIGNY 2 du 25/01/2020**

Courriel de BANQUE DE FRANCE en date du 21/01/2020 demandant le changement de terrain et d'heure de coup d'envoi.

La rencontre se jouera à 16h sur le terrain synthétique du stade Patrick VIELJEUX de BOUGIVAL –. Accord de la Commission.

22267276 – BEST TRAINING CHAMBOURCY 2 / APSAP PARIS 1 du 25/01/2020

Demande de changement d'horaire de BEST TRAINING CHAMBOURCY par Footclubs .

Cette rencontre se jouera à 12h00.

Accord de la Commission.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN**R2****21881634 – STERIA 1/CENTRE HOSPITALIER DES COURSES 1 du 01/02/2020**

Courriel de STERIA ACS du 20/01/2020.

La Commission fixe le coup d'envoi de ce match à 11h00.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN

Courriel de STERIA en date du 16 janvier 2020

La Commission vous informe que le prochain tour (les 1/8èmes de finale) auront lieu le samedi 15/02/2020.

CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI**R1****214443456 – FC PARIS NORD AS 8 / AS CAN MINES 8 du 01/02/2020**

Ce match aura est reporté au 22/02/2020.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

R2**21470707 – BOUGAINVILLE 8 / EDHEC FC 8 du 18/01/2020 reporté au 25/01/2020**

Courriel de EDHEC FC du 17/01/2020.

La Commission programme ce match le samedi 08/02/2020 à l'horaire habituel.

21470710 – FOOT 130 8 / CAP NORD 8 du 18/01/2020.

Lecture rapport de M. l'arbitre.

La rencontre n'a pu avoir lieu en raison de la grève des agents du stade .

La commission reporte ce match le 08/02/2020 à l'horaire habituel.

La Commission demande au club de FOOT 130 d'envoyer la feuille de match papier et lui rappelle que l'utilisation de la F.M.I. est obligatoire depuis le 30/11/2019.

Le club n'ayant pas récupéré sa tablette offerte par la Ligue, la Commission l'invite à venir à la retirer au siège de la Ligue afin d'être opérationnel pour ses prochains matches.

R3

MATCH N°21876527 – PARIS SPORTING CLUB 9 / CRAMPONS PARISIENS 8 du 18/01/2020

Lecture de la F.M.I. indiquant l'absence de l'équipe visiteuse.

La Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de CRAMPONS PARISIENS (- 1 point – 0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe PARIS SPORTING CLUB (3 points – 5 buts).

2^{ème} forfait non avisé de CRAMPONS PARISIENS.